

شركة الاستثمار و التنمية الصناعية و السياحية
مجمع شركة صنع المشروبات بتونس
SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.
GROUPE S.F.B.T

Régie par la loi n°88/92 du 2 Août 1988

Société Anonyme au capital souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Tél: 71.189.200 - Fax : 71.948.104 - Email : spditsicaf@gnt.tn

Registre de Commerce : B162601996 - Matricule Fiscal : 30241 - H-N-M 0/0/0

CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

*Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le **mercredi 23 mars 2016 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E. », Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2015.*
- 2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.*
- 3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.*
- 4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 5. Affectation des résultats.*
- 6. Jetons de présence.*
- 7. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne.*
- 8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs*
- 9. Renouvellement de mandat d'administrateurs.*
- 10. Ratification de la cooptation et nomination d'administrateurs.*
- 11. Information des actionnaires sur un franchissement de seuil.*
- 12. Pouvoirs à donner.*

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2015, du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter au 5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS

A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2015.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Pierre CASTEL*
- *Monsieur Mohamed Ali BAKIR*

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Michel PALU, de Monsieur Selim RIAHI en remplacement de feu Mohamed RIAHI et Monsieur Mongi MAMI en remplacement de Monsieur Faycel BEN MBAREK en qualité d'Administrateurs pour un mandat de trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des jetons de présence fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation au compte résultats reportés de la réserve à régime spécial à hauteur de 380.000 dinars devenue disponible et provenant du réinvestissement exonéré dans le capital de PET CRISTAL en 2012.

SETIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixée à 4.000 dinars nets par membre.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2015 :

RESULTAT NET AU 31/12/2015	<u>16 350 004,104</u>
Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial	-439 800,000
RESULTAT DISPONIBLE	<u>15 910 204,104</u>
RESERVE GENERALE	
RESULTATS REPORTEES	138 388,743
	RELIQUAT 1
	<u>16 048 592,847</u>
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu disponible	380 000,000
BENEFICES DISTRIBUABLES	<u>16 428 592,847</u>
DIVIDENDES 2015 (dont 397 350 Dinars au titre de Résultats reportés 2013)	15 400 000,000
	RELIQUAT 2
RESULTATS REPORTEES 2015	1 028 592,847

Soit un dividende de 0,550 dinar par action, ou 55 % du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir

La partie des dividendes revenant aux personnes physiques et provenant des reports à nouveau de l'année 2013 et antérieur ne doit pas faire l'objet de retenue à la source et ce, en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30/12/2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la société Windy Investissements et Participations (WIP) a déclaré en date du 29 février 2016, avoir franchi directement le seuil de cinq pourcent (5 %) de participation dans le capital de la Société.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.